



**Patricia REJNERO**  
Attachée de presse  
06 75 07 89 84 - 01 48 18 88 58  
patricia.rejnero@unsa.org

**UNSA**  
21 rue Jules Ferry  
93177 BAGNOLET CEDEX



Bagnole, le 22 mars 2019

### **Gouvernance et âge légal : au menu de la rencontre entre le HCRR et l'UNSA**

L'UNSA a rencontré ce jour le Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

Lors de cette rencontre, Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, a rappelé que l'âge d'ouverture des droits à retraite avait déjà été évoqué lors des dernières réunions de concertation, le Haut-Commissaire comme le Président de la République, s'étant engagé à le conserver à 62 ans.

Pour l'UNSA, toute remise en cause de ce principe, alors même qu'il a été acté lors de la concertation, serait un affront envers les partenaires sociaux et les français.

En réponse, le Haut-Commissaire a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de remise en cause de l'âge légal qui resterait à 62 ans. Pour l'UNSA, le débat est donc définitivement clos.

Par ailleurs, l'UNSA s'est étonnée de voir surgir dans le débat public l'idée de financer la dépendance par la retraite, la dépendance relevant d'un problème de santé publique. Pour l'UNSA, les retraites, pas plus que la prise en charge de la dépendance, n'ont à gagner à la confusion. Il est plus que temps que cesse cette cacophonie.

Concernant la gouvernance du futur système de retraite, objet de cette rencontre, l'UNSA a rappelé son fort attachement à une gestion paritaire intégrant l'ensemble des partenaires sociaux employeurs et salariés. Ce mode de gestion doit permettre de définir la valeur du point, les niveaux des réserves utiles pour le système, l'action sociale..... Bref, que les partenaires sociaux soient, dans la logique de l'assurance sociale, pilote du futur système.